

COMITE DE DIRECTION

Réunion de Bureau du Mercredi 21 Août 2019

P.V. N°5

Président : M. Pierre GUIBERT

Vice-Président Délégué : M. William PONT

Secrétaire Général : M. André VITIELLO

Présents : Mme Cathy DARDON – MM. Gérard BORGONI – Jean Paul RUIZ

Assistent à la Réunion : Mme Nathalie COGGIA (Responsable Administrative) - MM Guy BOUCHON - Patrick FAUTRAD – Jean PAOLINI

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Dates des engagements jeunes / féminines / loisirs / foot d'animation*

- *Mutés supplémentaires*

- *Information*

NECROLOGIE :

C'est avec tristesse que le District du Var a appris le décès de la sœur de Mme Cathy DARDON, Vice-Présidente du District.

En cette douloureuse circonstance, le Président et l'ensemble des membres du Comité de Direction et du personnel lui présentent ainsi qu'à sa famille leurs plus sincères condoléances.

C'est avec tristesse que le District du Var a appris le décès de M. Walter BIONDI, ancien Membre du Comité de Direction du District du Var.

En cette douloureuse circonstance, le Président et l'ensemble des membres du Comité de Direction et du personnel présentent à sa famille leurs plus sincères condoléances.

CORRESPONDANCE

• F.F.F

- Calendrier des assemblées fédérales de 2020 à savoir le 06 juin 2020 et le 12 décembre 2020. Noté.

- Envoi de matériel pour le développement et l'animation des pratiques loisirs Futnet et Golf Foot. Noté.

• LIGUE MEDITERRANEE

- Extrait du Procès-Verbal n°3 du Bureau Exécutif du Comité de Direction en date du 15 juillet 2019 concernant deux clubs du District du Var dont la situation financière n'est pas réglée à ce jour. Noté.
- Adressant le règlement de la Coupe de France et la Coupe GAMBARDELLA pour la saison 2019/2020. Noté.
- Adressant la décision du CNOSF pour le club de LA VALETTE. Noté.
- Extrait des Procès-Verbaux de la Commission Régionale des Activités sportives en date des 05 et 19 Août 2019. Noté.

• CLUBS :

- **BRAS** : Concernant la situation d'un arbitre. Transmis à la Commission des Arbitres
- **SOLLIES FARLEDE** : Concernant la situation de ses équipes jeunes et de Foot d'animation ainsi que la demande de prêt des installations sportives. Transmis à la Commission des Jeunes, au Département Technique et à la Commission des Arbitres.
- **BORMES** : Nouvelle composition du Bureau Directeur du club : Président M. David DRAGON ; Vice-Président M. Emmanuel TRAVI ; Secrétaire Général : Mmes Maritza PROENCA BRINON – Estelle VIALLET – Marina DRAGON ; Trésoriers MM Ludovic KINDRAICH – Baptiste HENNION. Noté.

• DIVERS :

- **M. Jean PAYAN** : Concernant la situation du club de ST TROPEZ FC. Le Vice-Président Délégué répondra.
- **M. Frédéric DHEDIN** : Demande à intégrer une commission. Le Vice-Président Délégué répondra.
- **M. Franck JOFFRION** : Demande une copie de son diplôme d'animateur sénior. Transmis à la Ligue Méditerranée.
- **CNOSF** : Enquête sur les modèles économiques des associations sportives. Noté.
- **MM Francis GALIMI et David PIQUEMAL** : Candidature à une commission du District pour la saison 2019/2020. Noté.
- **Mairie DE SOLLIES TOUCAS** : Réponse favorable pour la demande de réservation de la salle LANZA pour le vendredi 30 Août 2019. Transmis à la Commission des Arbitres.

Dates butoirs des Engagements

CRITERIUM U18/U19/U20 D2 – U18 D3 – U17 D3 – U16 D3 – U15 D3 – U14 D3

> Clôture des engagements le 07 septembre 2019

FEMININES SENIORS : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 29 août 2019

U18 / U15 et CRITERIUM U13 FEMININES : Championnat et Coupe

> Clôture des engagements le 17 septembre 2019

U13 G. ROBERT et EXCELLENCE :

> Clôture des engagements le 28 août 2019

U13 PRE EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U12 EXCELLENCE – PRE-EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U11 EXCELLENCE – PRE EXCELLENCE et HONNEUR :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U10 EXCELLENCE et PRE-EXCELLENCE :

> Clôture des engagements le 10 septembre 2019

U6 – U7 – U8 ET U9 :

Les engagements doivent nous être adressés par mail au secretariat@var.fff.fr

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN ou DEUX JOUEUR(S) SUPPLEMENTAIRE(S) DANS L'(ou LES) EQUIPE(S) DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 45 DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Il est rappelé que ce (ou ces) muté(s) supplémentaire(s) peut (peuvent) être utilisé(s) dans les équipes Ligue ou District pour toutes compétitions officielles y compris nationales.

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FC PUGETOIS (D2) - STE MAXIME (R1) - TRANS (D3) – LA LONDE (D1)

↳ DEUX MUTES SUPPLEMENTAIRES :

SC TOULON (R1 FEMININE et U18 R1)

LISTE DES CLUBS POUVANT BENEFICIER POUR LA SAISON 2019 / 2020 D'UN JOUEUR SUPPLEMENTAIRE DANS L'EQUIPE DE LEUR CHOIX TITRE DE L'ARTICLE 67.1 du R.A.G de la LIGUE MEDITERRANEE

- Pour trois saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

LE LAVANDOU (D1) – STE MAXIME (D2) - COGOLIN (U16 D1) - ST CYR (D1)

- Pour deux saisons si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

ROCBARON (U15 D2) – ROQUEBRUNE (D3)

- Pour une saison, si l'équipe ne déclare pas forfait général durant la saison 2019/2020

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

FC PUGETOIS (D2) – SC DRAGUIGNAN (D1)

- Pour une saison, sous réserve d'engagement d'une équipe U13F, U15F ou U18F pour la saison 2019/2020

↳ UN MUTE SUPPLEMENTAIRE :

SC TOULON (U15 D1) – RAMATUELLE (U20 R2)

INFORMATION

«VIGILANCE METEO ORANGE»

Article 39 des Règlements Sportifs du District

Le report des rencontres résultant du déclenchement de la Vigilance Orange sur le site METEO FRANCE concerne **UNIQUEMENT** la VIGILANCE ORANGE pour « **PLUIES, INONDATIONS, NEIGE et VERGLAS** ».

UTILISATION DU MINIBUS DU DISTRICT

Le Comité de Direction rappelle les modalités de prêt du minibus :

>> Une demande écrite doit être adressée par mail au secrétariat du District en **indiquant la date, le lieu et le motif du déplacement.**

>> **Prêt d'un seul minibus par club et par week-end end limité à trois demandes par saison.**

>> **Forfait de 30 € par jour demandé aux clubs affiliés pour son entretien avant chaque utilisation (+ chèque de caution de 200 €)**

>> **Déplacements limités au secteur géographique de la Ligue Méditerranée : VAR – BOUCHES DU RHONE - ALPES MARITIMES – ALPES DE HAUTE PROVENCE et GRAND VAUCLUSE.**

*Prochaine réunion de bureau
Le mercredi 28 août 2019*

Le Président : Pierre GUIBERT
Le Vice-Président Délégué : William PONT
Le Secrétaire Général : André VITIELLO